



Un service simple mettant à votre disposition un seul prestataire et un seul numéro de téléphone. Un tarif forfaitaire et optimisé intégré dans vos charges locatives.

**Avec le contrat multi-services tout est compris !**



# VOTRE CONTRAT MULTI-SERVICES

**Accord collectif en cours**  
pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**Entretien et dépanner votre logement pour moins de 9 € par mois !**

Pour faciliter votre quotidien et améliorer votre confort, le contrat multi-services couvre les équipements du logement : contrôle et entretien des équipements électriques, serrurerie-menuiserie, plomberie-sanitaire ...

En cas de pannes ou de dysfonctionnements, **plus besoin de chercher vous-même une entreprise pour les réparations locatives à votre charge.**

## Plomberie - Sanitaire - Robinetterie

- Réparation de toute fuite d'eau sur les robinetteries d'arrêts (évier, lavabo, baignoire) et les vannes présentes dans les logements et parties communes.
- Débouchage des équipements sanitaires bouchés : évier, lavabo, WC et baignoire
- Problème de fixation ou d'étanchéité des équipements sanitaires.
- Entretien et remplacement si nécessaire des joints, mitigeurs, brise-jets, robinets, siphons, mécanismes de chasse d'eau, vidanges, bondes, flexibles de douches, douchettes et supports douchettes.
- Détection et réparation des canalisations en cas de fuite d'eau, de mauvaise distribution ou d'évacuation.
- Remplacement des robinetteries, des vidages, des siphons.
- Mise en place d'équipements hydro-économiques.

## Électricité

- Recherche de défauts sur l'installation électrique.
- Entretien et réparation des interrupteurs, prises, douille ...
- Contrôle du bon fonctionnement du combiné interphone et des radiateurs électriques avec signalement des équipements défectueux.

## Menuiserie - Serrurerie - Occultation

- Entretien, réparation si nécessaire et mise en jeu des menuiseries (intérieures et extérieures) et occultations.
- Entretien de la quincaillerie (exemples : poignées, gonds, crémones, huisserie) et mécanismes.
- Contrôle et fixation des garde-corps.
- Entretien et fixation des meubles sous évier, des tabliers de baignoires et trappes d'accès.
- Vérification, réglage, graissage et remplacement si nécessaire de la quincaillerie des volets (rail de guidage, espagnolette, butée, sangle, enrouleur, manivelle, axe).
- Vérification, graissage et réglage des menuiseries extérieures (porte palière, fenêtre, porte fenêtre) avec réfection si besoin des joints.

- Détalonnage des portes.

Sont exclus les remplacements de stores de fenêtre de toit, volets, portes, portes de placard, volets et persiennes. Ces remplacements seront traités dans le cadre des commandes habituelles par le bailleur et à la charge de ce dernier (hors dégradations).

## Chauffe-eau électrique

- Vérification / remplacement de la résistance, du contacteur jour / nuit, du groupe de sécurité.
  - Vérification / débouchage de l'évacuation du chauffe-eau.
- Sont exclus les remplacements d'appareils complets et les détartrages. Ces prestations seront traitées dans le cadre des commandes habituelles par le bailleur et à la charge de ce dernier (hors dégradations).

## Détecteur de fumée

- Contrôle du bon fonctionnement des détecteurs de fumée, et remplacement si besoin.
- Renouvellement des DAAF à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année du marché.

## Distribution intérieure de Gaz

- Remplacement des ROAI si nécessaire.
  - Flexible de branchement gaz.
- Est exclu l'entretien des chaudières.

## VMC

- Vérification du bon fonctionnement.
- Nettoyage des bouches VMC.

Est exclu l'entretien des caissons VMC et des gaines.



Juin 2023 - Réalisation : SILOGE - Crédits photos : Freepik

## ✓ Rapidité et disponibilité

Un interlocuteur unique dédié est à votre écoute 24h/24 et 7j/7.

## ✓ Tranquilité

Intervention d'une équipe de professionnels pour votre sécurité. Intervention garantie avec obligation de résultat.

## ✓ Qualité

Une fois par an, vous bénéficiez d'une visite préventive dans votre logement. Cela permet de limiter les désagréments causés par les pannes et d'assurer un suivi régulier.

## ✓ Économies

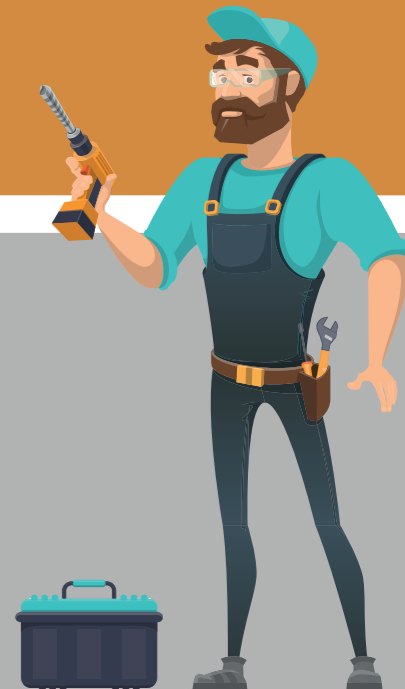
Vous accédez, autant de fois que nécessaire dans l'année, sans surcoût, à un service de réparation et dépannage.

## ✓ Tout-en-un

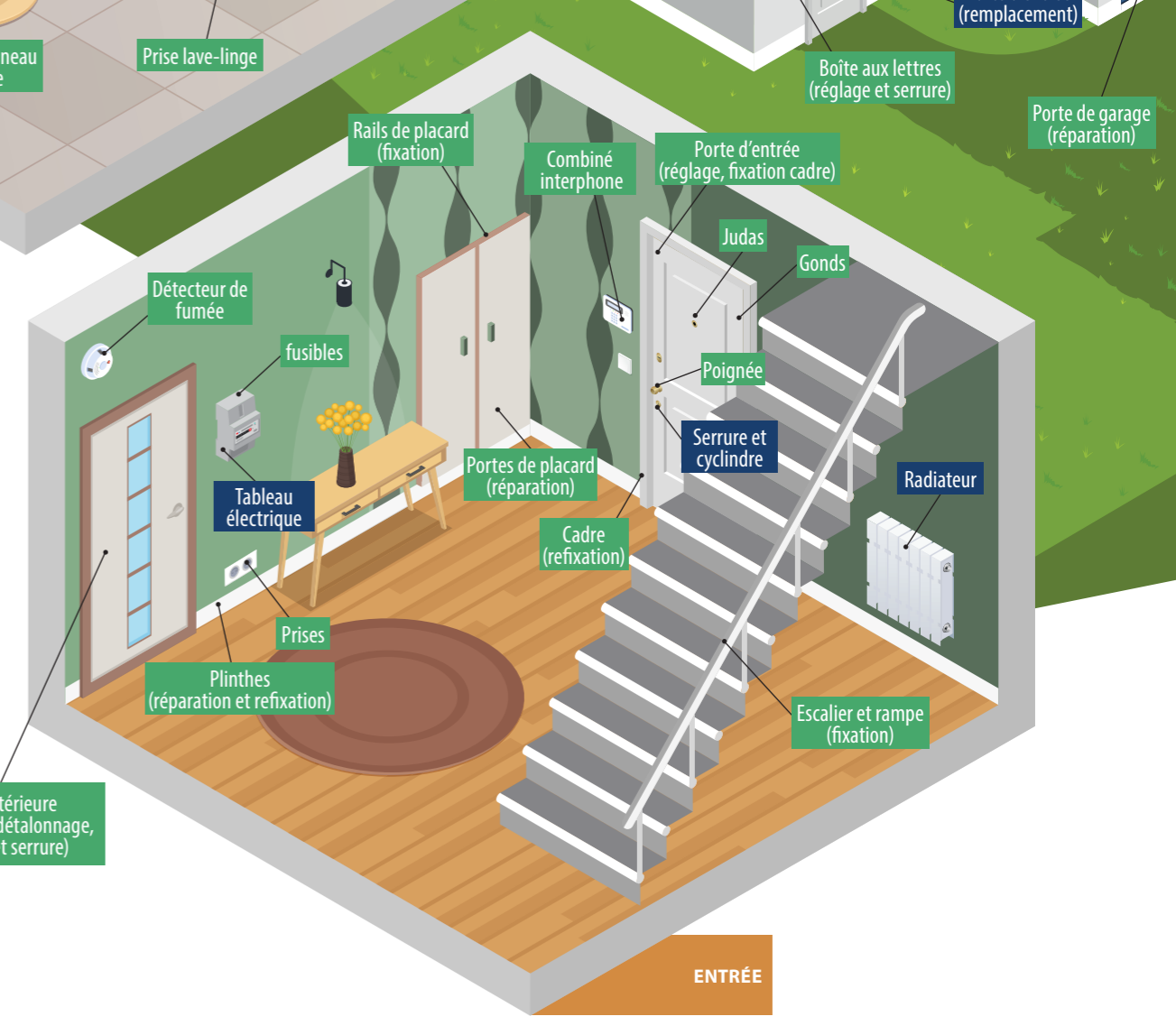
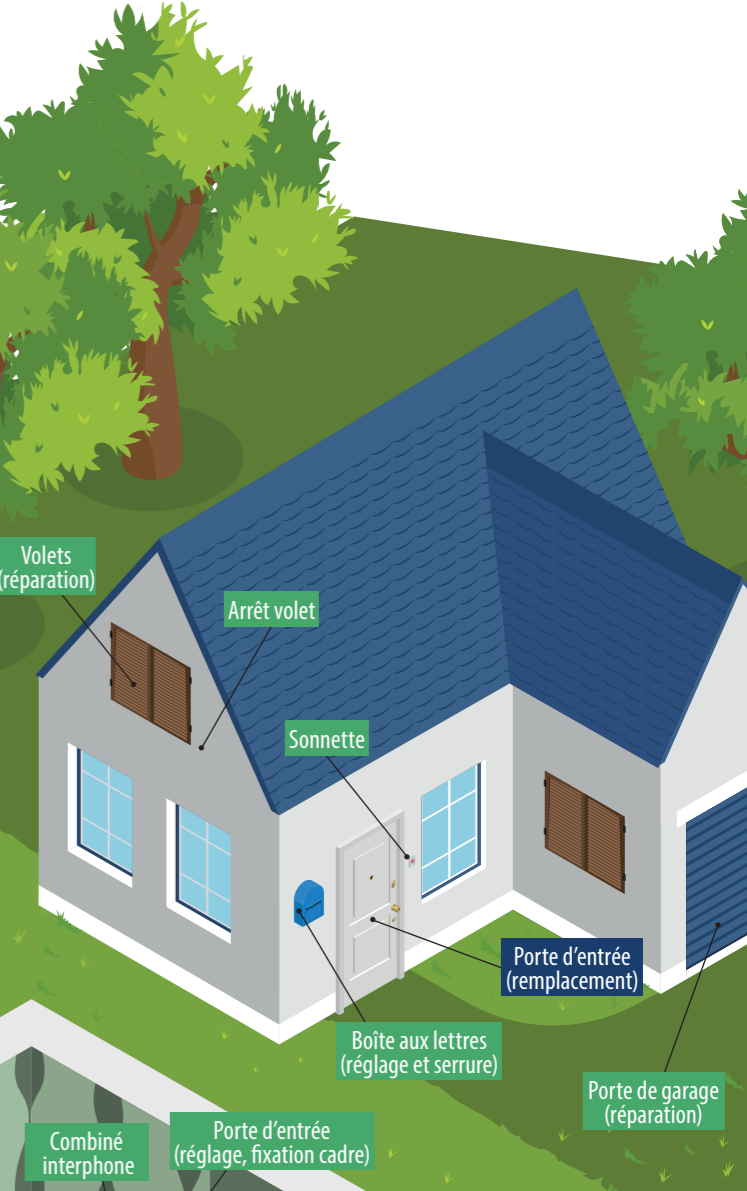
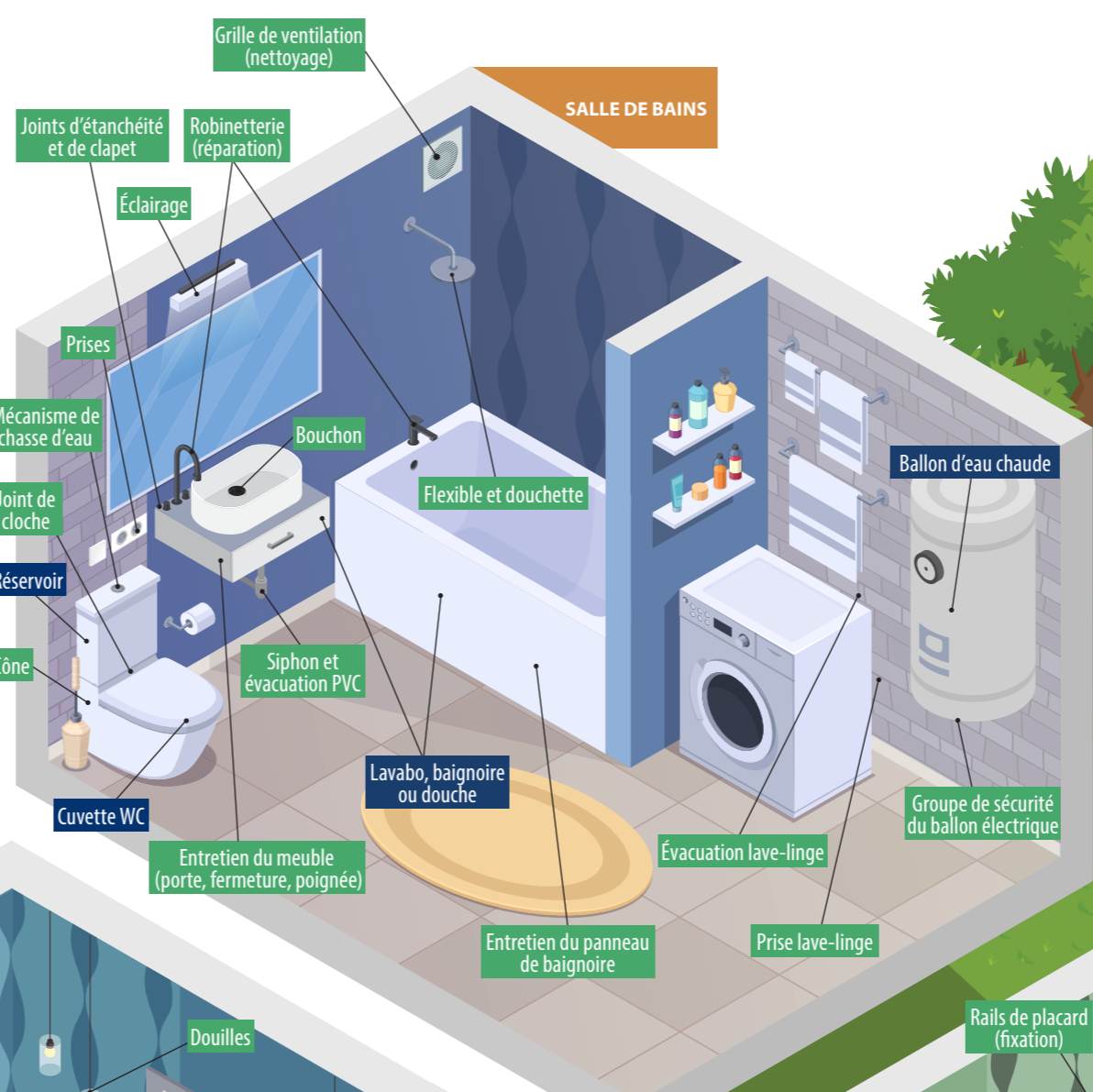
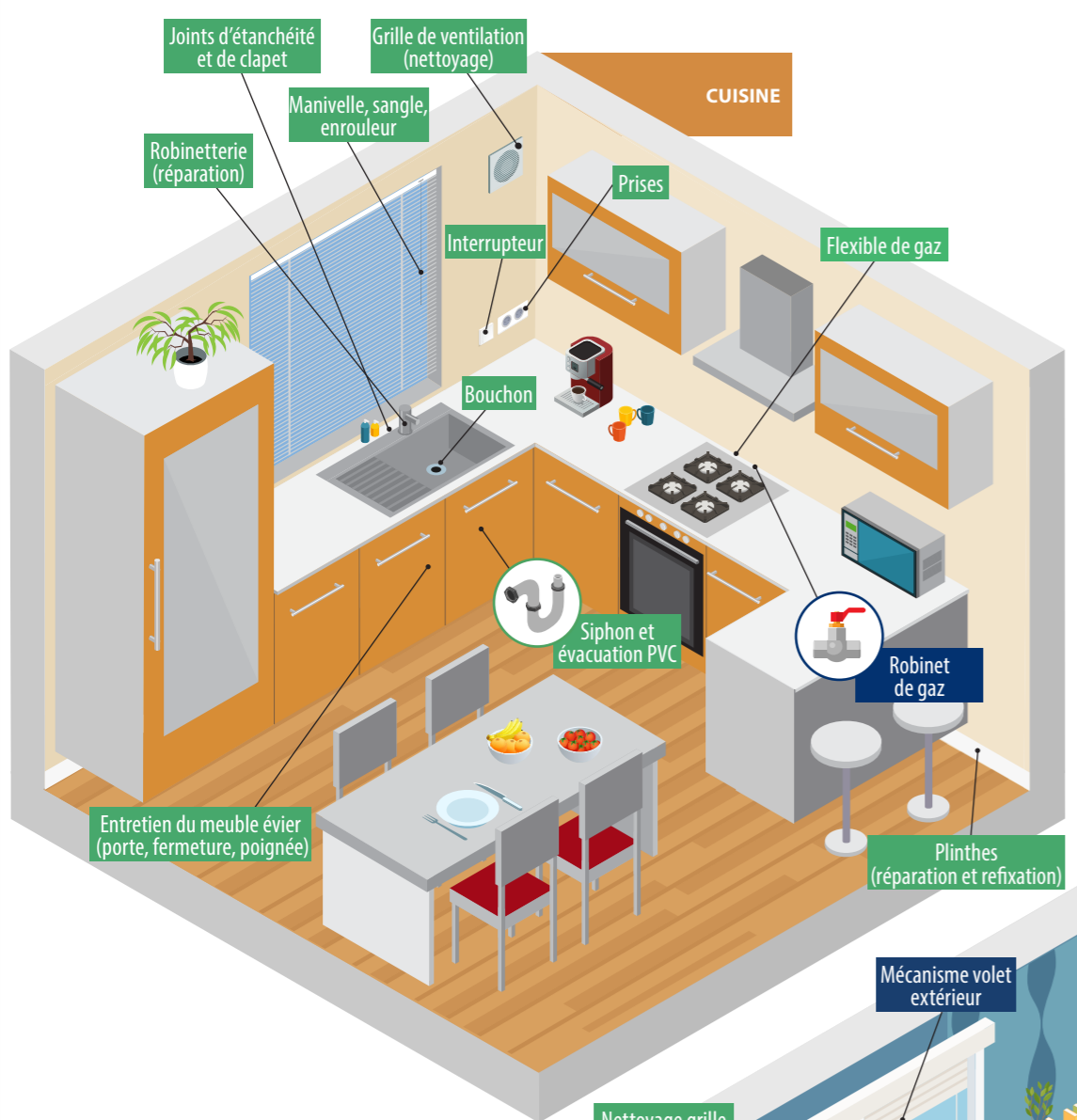
Le déplacement, les pièces et la main-d'oeuvre sont inclus dans votre abonnement mensuel.



## ✓ Efficacité

Un interlocuteur unique pour les réparations nécessaires.



Un évier bouché ? Un robinet qui fuit ?  
Une menuiserie à régler ? ...  
**Faites appel au contrat multi-services !**



 Réparations prises en charge au titre du Contrat Multi-Services  
 Réparations à la charge du bailleur